



## Rendez-vous salarial du mardi 2 juillet 2019 : déclaration liminaire de la CFDT

Monsieur le ministre,

Nous répondons aujourd'hui à une invitation pour un rendez-vous salarial attendu par les agents publics, fonctionnaires et contractuels.

En décembre dernier, la CFDT vous disait être toujours dans l'attente d'une politique de rémunération valorisante, reconnaissant le travail, les montées en compétences, donnant du dynamisme aux carrières. PPCR a clairement été conçu comme étant un protocole global qui concevait des grilles dynamiques grâce à des mesures générales. En l'absence de celles-ci, on voit déjà les premiers indices du C1 rattrapés inexorablement et rapidement par la hausse du Smic.

Nous attendons toujours que vous annonciez enfin l'ouverture d'une négociation, y compris pluriannuelle, sur les sujets relatifs à l'amélioration du pouvoir d'achat.

En réponse à notre interpellation, vous avez confirmé la tenue du rendez-vous salarial 2019, dans des délais compatibles avec la construction budgétaire 2020. De cette construction, nous imaginons bien les contraintes car les objectifs de maîtrise des déficits ne sont pas abandonnés. Pour autant, les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique saturent d'être souvent parmi les fameuses « variables d'ajustement ».

À propos de variable d'ajustement, vous me permettez une incise en forme de retour sur le rendez-vous salarial 2018 : le versant hospitalier devait se saisir des mesures que vous aviez annoncées, notamment sur la revalorisation du montant des jours CET. À ce jour, il n'en est toujours rien. Le bilan du 18 juin n'en disait toujours pas un mot. Alors que nous avons pu constater les effets de cette mesure, comment accepter que les personnels des hôpitaux et des EHPAD en soient tenus à l'écart ? Comment penser que c'est à coup de mesures d'urgence que la situation s'améliorera ? Quelques soient les responsabilités successives, il n'est plus possible de souffler le chaud et le froid, il n'est plus possible ne pas mettre en œuvre les mesures qui bénéficient à tous les autres (d'ailleurs il a failli en être de même pour l'indemnité de fin de contrat, et vous avez heureusement convaincu les sénateurs de renoncer à leur intention première qui répondait aux expressions des employeurs hospitaliers...).

La CFDT vous a adressé dès l'annonce de la confirmation du rendez-vous salarial une série de propositions, de revendications couvrant un spectre large et qui toutes participeraient d'une politique de rémunérations valorisante et responsable. Mesures générales (parmi lesquelles, évidemment, l'augmentation de la valeur du point), mesures de revalorisation indemnitaires en lien avec les contraintes spécifiques des agents publics (astreintes, travail de nuit, par exemple), mesures permettant de mettre

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr) – [treso.compta@uffa.cfdt.fr](mailto:treso.compta@uffa.cfdt.fr)

en œuvre les priorités en matière d'égalité professionnelle, mesures de correction (autour de l'ICCSG particulièrement), participation financière à la protection sociale complémentaire, mesures responsables en matière de mobilités, reconduction de la Gipa.

Élaborées à l'écoute des agents, en pleine cohérence avec nos propres propositions et avec celles portées avec d'autres dans le Pacte du pouvoir de vivre, nous avons eu l'occasion de les exprimer lors de la réunion préparatoire à ce rendez-vous le 18 juin dernier. Et de vous les présenter aussi très directement, puisque vous avez tenu votre engagement d'être disponible entre le 18 juin et ce jour pour construire ce rendez-vous.

Aussi, je ne serai pas trop longue aujourd'hui mais me contenterai de citer quelques exemples de revendications que nous portons et que nous voulons concrètes. C'est ce qui nous amène à revendiquer :

- un dispositif de valorisation des promotions de C en B par une garantie de gain minimal indiciaire,
- une évolution des salaires en fonction de l'évolution du SMIC afin de maintenir des amplitudes et attractivité à nos carrières,
- le passage en catégorie B des aides-soignantes,
- la généralisation et l'ouverture des grades d'agents de maîtrise à d'autres corps et cadres d'emplois que la seule filière ouvrière,
- des mesures fléchées pour impulser la mise en œuvre de l'accord sur l'égalité professionnelle d'une manière qui soit acceptable par tous sans prendre le risque que d'aucuns se sentent lésés, et nous vous avons adressé un courrier récemment pour vous alerter sur les montants indemnitaires des agents de la filière sociale,
- la hausse des indemnités rémunérant les astreintes, le travail de nuit, le travail supplémentaire,
- des indemnités valorisant les mobilités durables, y compris dans des déplacements domicile-travail multimodaux.

Les mesures que vous venez d'annoncer, même si elles satisfont une partie des revendications de la CFDT, sont loin de toutes les satisfaire et elles ne font surtout pas oublier que le gouvernement reconduit le gel de la valeur du point pour l'année 2020.

Une nouvelle fois, la CFDT vous alerte sur les risques induits par les déceptions successives. Non seulement le risque de désengagement professionnel est élevé et nous commençons à l'observer. Mais au-delà, il y a le risque de désengagement démocratique, peut-être encore plus grave et aux conséquences profondes.

Alors, et surtout si la réforme des retraites nous y engage -mais il est encore trop tôt pour le savoir-, il ne sera plus possible de repousser longtemps les chantiers à ouvrir en matière de rémunérations, chantiers qui dépasseront de loin la seule question de la valeur du point d'indice.